

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0313-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 26 février 2013 à 18 h 30, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réal Julien, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Madame Diane Samson

Ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 33 0213 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0213-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 34 0213 Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 janvier 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0213- 02 soit approuvé avec la modification suivante :

- que dans l'en-tête du procès-verbal, il soit indiqué « sous la présidence de monsieur Réal Julien ».

Adopté unanimement.

Monsieur Richard Boyer présente des dossiers relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congés
sabbatiques

RÉSOLUTION CE 35 0213

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame Annie Jacques, enseignante au primaire à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc, congé d'une demi-année scolaire soit les cents (100) premiers jours de l'année scolaire 2013-2014, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} février 2013;
- Madame Annie Lavallée, enseignante au primaire à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, congé d'une demi-année scolaire soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2016-2017, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013;
- Monsieur Dominic Veillette, enseignant au primaire à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année scolaire soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2016-2017, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Adopté unanimement.

Annulation
Congé sabbatique

RÉSOLUTION CE 36 0213

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution CE 0812, qu'un congé sabbatique à traitement différé a été autorisé à monsieur Marc-André Bélanger, enseignant à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bélanger désire annuler ce congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit annulé le congé sabbatique à traitement différé de monsieur Marc-André Bélanger.

Adopté unanimement.

MODIFIÉ PAR LA
RÉSOLUTION
CE 40 0313 EN
DATE DU 26 MARS
2013. SE

Clôture de la
séance

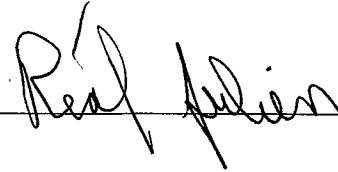
À 18 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION CE 37 0213

Monsieur le commissaire, représentant du Comité de parents, Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE